

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL



ville de villeurbanne

REFERENCES	OR / CL	
	Jeudi 24 novembre 2022	
DATE DE LA REUNION	PRESENTS Membres • Stéphane FRIoux, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon Invités • Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l’ENMDAD • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire • Alain BOISSIN, responsable technique • Sylvie COINTET, coordination territoriale • Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD EXCUSES Membres • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon Invités • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • Florent GIRAUD, directeur de l’ENMDAD	
	La séance débute à 18 :10	
	Lieu : en PRESENTIEL – Salle Antoine Duhamel – ENM de Villeurbanne	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit **neuf membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline		X	Madame Subaï
LOIRE Aurélie		X	Monsieur Dalby
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 9 membres représentés	6	3	3

Points divers :

- Validation du compte rendu du Comité Syndical du 13 octobre, approuvée et votée à l'unanimité
- Information des conventions signées du Président au dernier Comité Syndical
- Convention de Partenariat entre l'ENM et JazzRA
- Convention de partenariat entre l'ENM et le Festival des guitares

Projet de Délibération n°2243 : Décision modificative n°1

Mme Lavie précise qu'il s'agit d'intégrer dépenses supplémentaires liées à l'évolution du coût de l'énergie (+ 3000€ d'électricité, +32 K€ de chauffage), et à l'évolution du point d'indice +80 K€. La section de fonctionnement est rééquilibrée grâce à :

- des recettes supplémentaires :
 - 30k€ supplémentaire de contribution de la Ville de Villeurbanne
 - 40 k€ d'acompte de filet de sécurité inflation de l'Etat (les deux tiers restants seront perçus en 2023)
 - + 17 k€ en frais d'inscription
 - +13.5 k€ en remboursement de charge de sécurité sociale.
- La non-consommation d'une partie des crédits de petits équipements (40 K€)

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2244 : Avenant au Protocole Financier quadriennal pour l'exercice 2023

M. Frioux indique que l'avenant prévoit la contribution des collectivités membres pour l'exercice 2023 et fixe les modalités de versement.

Mme Lavie précise que les participations des collectivités sont en augmentation sur l'exercice 2023 : +264 152€ pour la Ville et +66 929€ pour la Métropole de Lyon

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2245 : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

Mme Lavie explique que cette délibération permet de commencer à dépenser les crédits d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2246 : Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC pour l'exercice 2023

M. Frioux explique qu'il s'agit de la demande de subvention pour le Budget 2023 auprès de la DRAC, d'un montant de 74 K€. Il rappelle qu'en 2022 la demande avait été formulée pour un montant de 100 k€ (soit +26 k€ par rapport à la demande habituelle). La DRAC avait refusé ce montant et versé 74 k€.

Mme Guillas demande pourquoi ne pas tenter de demander une contribution plus importante cette année encore ?

M. Sevaux répond que la Ville de Villeurbanne a essayé depuis plusieurs années mais n'a jamais eu le résultat escompté.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2247 : Modification de la délibération n°2218 relatives aux règles de tarification des activités de l'ENM

Mme Praeger explique qu'il s'agit d'élargir la gratuité à l'ensemble des personnes bénéficiant d'une protection internationale.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2248 : Autorisation de recours au recrutement d'agents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Mme Lavie précise que cette délibération est prise chaque année afin de permettre le recrutement d'agent pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité en cas de besoin.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2249 : **Convention socle commun de compétences avec le CDG 69**

M. Frioux explique qu'il s'agit d'une convention tripartite entre le CDG, la Ville de Villeurbanne et l'ENM conclu pour 5 ans dans laquelle le CDG propose ses compétences en matière de ressources humaines.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2250 : **Participation de l'employeur à la prévoyance et complémentaire santé**

Mme Lavie explique que le projet de délibération prévoit l'augmentation de la participation employeur sur la complémentaire santé et la garantie prévoyance des agents pour 2023.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2251 : **Avenant convention de partenariat entre l'ENM et le Théâtre de l'Iris pour l'année scolaire 2021-2023**

Mme Lavie explique qu'en fonction du nombre d'élève, le montant reversé par l'ENM au Théâtre de l'Iris varie et la convention fait alors l'objet d'un avenant.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2252 : **Convention de partenariat entre l'ENM et le Théâtre de l'Iris pour l'année scolaire 2022-2023**

M. Grammatico explique le partenariat historique entre l'ENM et le Théâtre de l'Iris qui porte sur le cursus de formation préprofessionnelle en théâtre et dont l'aboutissement est la certification des élèves.

Mme Subai fait part de sa volonté de connaître les bilans des différents partenariats dont les conventions sont présentées en comité syndical.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2253 : Convention d'occupation à titre précaire de l'ENM par le Théâtre de l'Iris pour l'année scolaire 2022-2023

M Grammatico explique que cette convention a pour objet l'utilisation des locaux des 1^{er} et deuxième cycles des élèves du théâtre de l'Iris, de façon ponctuelle pour des séances de travail.

Projet de Délibération n°2254 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'INSA pour l'année scolaire 2022-2023

C.Praeger précise les modalités de ce partenariat qui permet à 4 élèves du parcours musique étude de l'INSA de bénéficier d'un enseignement musical à l'ENM pris en charge financièrement par l'INSA.

Mme Subai ne participe pas au vote en raison de son lien avec l'INSA.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2255 : Convention de partenariat entre l'ENM et la ville pour la mise en place d'un groupe de médiation par la musique sous forme d'ateliers pour le service Point Accueil Ecoute Jeunes rattaché à la direction de la santé publique

S.Cointet présente le partenariat qui existe depuis plusieurs années et qui permet de mettre en place un groupe de médiation par la musique sous la forme d'ateliers animé par un enseignant du département chanson.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2256 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Théâtre Renaissance

C. Cozzucoli présente cette collaboration entre le Théâtre de La Renaissance et l'ENM qui entre dans le cadre des « levers de rideau », organisés tout au long de l'année par le Théâtre de La Renaissance.

Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM permettant notamment aux élèves de se confronter au milieu professionnel.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2257 : Convention « Tremplins découverte » avec le groupe Daymen

C. Cozzucoli présente le projet de délibération : L'ENM souhaite apporter son soutien à d'anciens élèves en voie de professionnalisation en leur proposant d'intégrer sa saison de spectacles. L'ENM leur offre ainsi l'accès à sa salle de spectacles à une période de l'année où elle est peu utilisée (octobre/novembre) ainsi qu'au dispositif d'accueil de spectacle traditionnellement dévolu aux enseignants et aux élèves : communication, enregistrement, technique...

G.Constant propose de délibérer en amont sur le principe des tremplins découvertes, sur les critères de choix du groupe pour pouvoir effectuer la communication de cet événement après le vote du comité syndical.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2258 : Convention de partenariat entre l'ENM et le CCO la Rayonne

Sylvie Cointet explique les modalités de ce partenariat : dans le cadre de la mise en place des Minimixes dans l'ensemble des groupes scolaires, de nouveaux projets musicaux sont proposés autour de la construction d'un instrumentarium « sauvage ». Ces ateliers de lutherie sauvage nécessitent la création d'un espace de fabrication permettant d'utiliser le matériel de bricolage nécessaire à la réalisation du projet et d'accueillir les enfants des classes par petits groupes.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2259 : Convention de partenariat entre l'ENM et les Hospices Civils de Lyon

Sylvie Cointet : la convention de partenariat entre l'ENM et les Hospices civils de Lyon a pour objet de permettre à une élève hospitalisée au service neurologique de poursuivre sa pratique musicale et un lien avec l'ENM pendant son hospitalisation.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2260 : Convention de partenariat entre l'ENM, l'Institut d'Education Motrice Handas et l'association Léthé musical

Sylvie Cointet précise cette convention tripartite qui permet :

- à LETHE MUSICALE de répondre à ses enjeux de développement et de mixité de ses publics, en intégrant dans ses actions des publics dits les plus éloignés de la culture
- à l'IEM HANDAS de faciliter l'accès à la culture de ses résidents et de favoriser leur inclusion sociale
 - à l'ENM de répondre à sa mission partenariale de développer une dynamique de réseau au sein de la Métropole de Lyon, et d'inciter les acteurs locaux à mettre en place des partenariats pérennes

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Prochaine date du CS : jeudi 2 février 2023 18h00